Séance du conseil municipal du 29 juin 2015 (cr. 06-2015)
COMPTE RENDU

Présents : LAFAURY Y. – ARNAUD R. – FAURE E. – BRUN R. – BOUCHE C. – BONNETON A. – BOSSY C. - COUDERT C. – LAI A. – LETY S. – MILAN Y. – PERRIOLAT C. - SOLETY E.
Absents ou excusés: DENAUD K. - FINAND MONDUEL C.
Secrétaire de séance: LAI A.

Convention opérationnelle entre l'EPORA (Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes), la Communauté de communes et la commune : l'étude de veille foncière avec l'EPORA a permis, dans un 1er temps, d'adopter un scénario pour le projet centre village. Le projet a ensuite été présenté à 2 bailleurs sociaux : SDH et DAH pour réaliser une étude de faisabilité.
Projet SDH : démolition du tènement Charreton jusqu'au local du Club de l'amitié, construction d'un bâtiment en bordure de route et un autre plus en arrière, une partie en locatif et une autre en accession à la propriété. Projet ambitieux financièrement (avec la crainte de ne pas vendre tous les logements) et donc un déficit foncier important.
Projet DAH : projet qui correspond plus aux attentes de la municipalité – 15 logements locatifs pour personnes âgées ou jeunes couples. DAH est intéressé par ce projet.
Pour continuer l'opération, une convention entre l'EPORA, la Communauté de communes et la commune doit être signée pour charger l'EPORA de conduire les opérations techniques – achat et étude de démolition et désamiantage + gestion des biens immobiliers – préemption et gestion du bien jusqu'à la vente.
Bilan financier prévisionnel : 255 200 €. Participation de l'EPORA entre 51 040 € et 75 000 € + fond de concours de la Communauté de communes de 100 000 €. Reste à la charge de la commune environ 80 000 €.
Il serait intéressant de prévoir une salle au rez-de-chaussée pour accueillir les personnes âgées ou autre, et de trouver des financements. La délibération autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui aura une durée de 3 ans. Voté à l'unanimité

Subdélégation du droit de préemption urbain à l'EPORA : toujours pour le projet centre village, il est important que l'EPORA ait un droit de préemption sur le tènement dans un souci de rapidité en cas de vente. Monsieur le maire subdélègue son droit de préemption à l'EPORA. Voté à l'unanimité.

Mise à disposition d'un terrain à Chandonzet de la Communauté de communes à la Commune : il s'agit des parcelles AN 189-190-192-45-49-50 et 51. La commune bénéficie donc d'une mise à disposition de ces parcelles aux fins d'y implanter une aire de loisirs. La Communauté de commune autorise donc la commune à aménager cette aire de loisirs avec des équipements tel que abri et toilettes, jeux d'enfants, parcours de santé, parking, jeu de boules, après obtention des autorisations éventuellement nécessaires. Ces installations seront propriété de la commune tant qu'elles seront affectées à l'objet communal. Cette convention est signée pour une durée de 6 ans, à titre gratuit. Voté à l'unanimité.

Subvention sollicitée par l'école du Sacré Cœur à St Sorlin en Valloire : après un premier long débat au Conseil municipal précédent, les élus ont souhaité avoir, de la part de l'école du Sacré Cœur, un plan d'action. Plusieurs actions vont être mises en place : augmentation de la contribution des familles, - augmentation du forfait communal de St Sorlin, - augmentation du nombre d'enfants de St Sorlin en primaire, - augmentation des effectifs, - baisse du coût en fonctionnement (réduction du personnel), - trouver d'autres subventions (APEL,…), appel aux dons… Pour l'instant, le problème financier est gérable, il s'agit d'un « plan de sauvetage » pour éviter la fermeture de l'école. Monsieur le maire propose une aide de 1 000 € qui serait versée à l'association des parents d'élèves. POUR : 7 – CONTRE : 4 – ABSTENTION : 2

Mise à disposition d'un terrain à Chandonzet pour le club de boules : l'association de boules lyonnaises d'Epinouze va réaliser et payer les travaux pour faire 3 terrains de boules (300 m² au total) à l'aire de loisirs de Chandonzet. Pour cela, la commune établit une convention de mise à disposition de ce terrain à l'association, sachant que ces terrains pourront être utilisés par les particuliers lorsqu'ils ne seront pas pris par le club de boules. Un panneau d'affichage avec le règlement sera affiché sur le site. Voté à l'unanimité (départ de M. ARNAUD R.)

Convention entre l'association Epiflore et la commune : l'objectif de cette convention est de déterminer les rôles, droits et devoirs des deux parties en matière de gestion du fleurissement de la commune. Un local sera mis à disposition à l'association et le personnel communal viendra en soutien pour l'arrosage, désherbage… Voté à l'unanimité.

Décisions modificatives : - en 2014, les élus avaient demandé l'intervention de la Sté Lafaury pour réaliser différents travaux d'économie d'énergie : éclairage des toilettes publiques, minuterie aux toilettes des boules, mise en conformité au gymnase… pour un montant de 3 774,30 € TTC. La somme restante du compte « Église alimentation électricité » (895.69 €) sera basculée sur le compte « programme énergétique des bâtiments communaux » pour régler cette facture.

- Travaux de raccordement électrique pour les deux constructions Bruyère (chemin du Murinais) : la mairie règle la facture et se fait rembourser par les particuliers. Il n'avait pas été prévu de ligne budgétaire pour cette transaction. 6 000 € ont donc été puisés dans les dépenses imprévues d'investissement pour être basculé sur le compte « bâtiments et installation ». Voté à l'unanimité pour les deux décisions modificatives.

DIVERS :

Agence postale : L'équipe municipale va rencontrer Mme LAHBARI, directrice d'établissement la Poste Drome Nord, jeudi 9 juillet à 19h, pour finaliser le transfert de l'agence postale à la mairie. La date prévue au 1er janvier 2016 risque d'être repoussée, sachant qu'une personne du secrétariat sera en charge de gérer cette nouvelle activité et que le départ en congé maternité de Nancy LAMBERT est prévu en fin d'année. L'aménagement dans le secrétariat sera pris en charge par la Poste : coffre-fort – mobilier – alarme – maintenance informatique… et pour le personnel une aide de 1 000 €/mois. Une convention sera signée pour 9 ans reconductible pour 9 ans.

Baptême prévu samedi à 11 heures.

CAUE : rendez-vous prévu le 3 juillet à 9 heures – présence d'un architecte conseil afin d'avoir une vision globale des projets de la commune : PLU et aménagement « Cœur de village ». Voir si possibilité de signer une convention avec eux, en fonction du tarif (prise en charge à 50% par la Communauté de communes).

Problématique rivière : le SAGE prévoit une rencontre menée par un cabinet d'étude sur les problèmes liés aux rivières sur les communes Bièvre/Valloire (inondation, …).

PLH (Programme Locale d'Habitation) : Réunion prévue avec la Communauté de communes le 7 juillet à 18h30 en mairie. Évocation des thèmes suivants : densité de la population – logements sociaux et autres problématiques de la commune.

14 juillet : feu d'artifice à Moras, tiré de la Madone, même artificier que l'année dernière.

Rendez-vous avec Mme Emmanuelle ANTHOINE, Conseillère départementale et Aimé CHALEON, Conseiller départemental, sur les besoins en subventions départementales et nouvelles modalités d'attribution.

Ilots de propreté : Achat du terrain de M. DURAND formalisé. L'installation des ilots commence après le 14 juillet et ils seront opérationnels au 1er septembre.

Entretien des routes : La Sté Eiffage a commencé les travaux, route de la Bouillardiaire, chemin de l'Usine, chemin de l'Eglise, St Hugon/chemin de Landrin. Réalisation en bi couches, la baisse des prix permet de rénover davantage de surface. En Juillet/septembre: réalisation en enrobé du chemin de Landrin et amélioration chemin de Murinais. Septembre: Enfouissement, remplacement du réseau d'eau chemin des Tanneurs, avec rénovation en bicouches.

Composter : possibilité d'acheter un bac à composte de 300 L ou 600 L de 15 ou 25 €, inscription auprès du secrétariat de mairie.

Site remarquable du goût : 7 villages sont concernés – proposition de faire une manifestation avec une participation des 7 communes : Epinouze est partante. Un panneau SRG sera implanté sur chaque commune.

Vol des plantes au monument aux morts et au cimetière entre autre…

Réception des participants aux TAP (Temps d'Activité Périscolaire) le mercredi 1er juillet à 19h

Panneaux lumineux ou city stade : pour le city stade possibilité de récupérer un tennis pour installer un panneau de basket (devis 870 €).

Séance levé à 22h30

DELIBERATIONS :

- Convention opérationnelle entre l'EPORA, la Communauté de communes et la commune

Pour : 1 3 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Subdélégation du droit de préemption urbain du maire à l'EPORA

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Mise à disposition d'un terrain à Chandonzet de la Communauté de communes à la commune

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Subvention à l'école du Sacré Cœur à St Sorlin en Valloire :

Pour : 7 Contre : 4 abstention : 2 adopté à la majorité

- Convention de mise à disposition d'un terrain de boules à Chandonze entre la commune et l'association de boules lyonnaises d'Epinouze

Pour : 12 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Convention entre l'association Epiflore et la commune

Pour : 12 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Décision modificative n°1 :

Pour : 12 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Décision modificative n°2 :

Pour : 12 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité